



### Programmes

#### **Master en Sciences et Technologies**

##### *Master technique et Ingénierie*

( Régime pour détenteurs de Maîtrise  
Ou de Niveau Bac+4 - ancien système )

#### 1°. Informatique / Electrotechnique / Télécommunication :

- \* *Master en Réseaux & Télécommunication*
- \* *Master en Data Science et Modélisation Statistique*
- \* *Master en Génie électrique et Energies Renouvelables*
- \* *Master en Génie électronique et Systèmes embarqués*
- \* *Master en Ingénierie de la BlockChain et CyberSécurité*
- \* *Master en Informatique, Option Génie Logiciel et Technologies Web*
- \* *Master en Electronique et Maintenance des Systèmes de Production.*
- \* *Master en Ingénierie des Systèmes, Réseaux informatiques et Sécurité*

#### 2°. Sciences de l'Ingénieur :

- \* *Master en Génie civil*
- \* *Master en Géologie (exploration)*
- \* *Master en Génie minier (exploitation minière)*
- \* *Master en Technologies et agro-alimentaires*

Pour certaines spécialités informatiques, nous offrons une possibilité de double-diplomation avec les programmes Master of Science de l'ESGI de Paris et de l'UVCi Côte d'Ivoire.

Possibilité de Certification **CISCO**, (CCNA 1-2-3-4). Cisco Sécurité et Perspectives DevNet Associate - Tout un Plus !

## RENSEIGNEMENTS GENERAUX

### CONDITIONS D'ADMISSION

Pour accéder à un programme de formation, il faut avoir obtenu le niveau exigé (diplôme, attestation requise ou expérience pertinente), avoir complété une formation jugée équivalente ou une expérience jugée pertinente.

### DOCUMENTS A FOURNIR

1. Une demande manuscrite timbrée.
2. Une copie d'extrait de naissance ou d'acte tenant lieu.
3. Une copie d'extrait certifié conforme des diplômes (ou attestations) obtenus et CV.
4. Deux (2) photos d'identité récentes.
5. Une fiche d'inscription dûment remplie.

**ADMISSION CONDITIONNELLE** : La condition de l'acceptation sera exposée clairement dans la réponse adressée au candidat.

**Liste d'attente**: Le candidat est mis sur une liste d'attente d'un programme si le nombre de places disponibles n'est pas suffisant.

### CHANGEMENT DE PROGRAMME

Un(e) étudiant(e) admis(e) déjà inscrit(e), qui désire changer de programme de formation, doit présenter une demande de changement de programme et joindre le reçu du montant exigé pour l'étude du dossier. Il (elle) doit, de ce fait, satisfaire aux conditions permettant son admission au nouveau programme.

**FRAIS DE SCOLARITE** : Les frais académiques sont fixés comme suit :

**Frais d'inscription** : 100 000 F (non négociables, obligatoires et non remboursables) payables au départ pour valider une inscription. Ce montant ne fait pas partie des frais académiques (et n'y sont donc pas déductibles) fixés comme suit :

<b>CURSUS/FILIERE DE FORMATION</b>	<b>NIVEAU D'ACCES &amp; DUREE</b>	<b>MONTANT ANNUEL</b>
* <i>Réseaux / télécommunication</i>		1 200 000
* <i>Systèmes d'Information et Big data</i>		1 200 000
* <i>Génie Logiciel et Technologies Web</i>		1 200 000
* <i>BlockChain et Cyber Sécurité // Data Science</i>	Tarif pour détenteur d'un niveau de :	1 200 000
* <i>Systèmes, Réseaux informatiques et Sécurité</i>	<b>Maîtrise / Master1 + 1</b>	1 200 000
* <i>Génie électrique et Energies Renouvelables,</i>	<b>an d'études</b>	1 200 000
* <i>Electronique - Maintenance // System. Embarqués</i>	(après évaluation de dossiers)	1 200 000
* <i>Informatique de Gestion // (MIAGE)</i>		1 200 000
* <i>Génie civil : BTP</i>		1 200 000
* <i>Géologie / Mine</i>		1 200 000
* <i>Technologies Agro-alimentaires</i>		1 200 000

**N.B** : Ces dispositions concernent les détenteurs de diplôme de niveau Bac+4 d'Ingénierie (ou Master 1).

Les tarifs sont ceux applicables dans le contexte régional et concernent les Centres de Bamako.

### **Modalités de paiement** :

- Les frais académiques (*hors frais inscription*) sont payables au début de chaque trimestre comme suit :
- le **premier tiers avant le début des cours** – le **deuxième tiers** au plus tard le **15 Janvier** – le **troisième et dernier tiers** payable au plus tard le **15 Avril**.

*Tout versement effectué à l'Institut, au titre de l'année académique en cours, reste dû et non remboursable quel que soit le cas.*